



Déversement des eaux usées voisines dans celles de ma maison

Par **marilis**, le **18/04/2009** à **12:33**

Bonjour, rn le voisin a décidé de déverser ses eaux usées dans la canalisation déservant la partie devenue inhabitée de ma maison. rnje lui ai signifié qu'il devait retirer ses tuyaux de raccordement. Mais il n'en n'a rien fait : son argument je ne fais que passer pour aller plus bas dans un fossé qui m'appartient. en plus il avance maintenant qu'il doit vérifier l'état de ses tuyaux et pénètre chez moi en commettant des dégradations de clôture et de plantes au désherbant. rnje dois faire l'assainissement de ce bâtiment pour le rénover et pas question que je traite ses eaux usées avec les miennes. rnj'ai l'intention de lui dire de récupérer ses sorties pirates, depuis l'intérieur de sa maison puisque les murs sont en limite séparatives pour les scier et les boucher sous x jours. rnquels sont mes droits

Par **Tisuisse**, le **18/04/2009** à **13:07**

Bonjour, rn rnDans un 1er temps, direction la mairie, service de l'urbanisme et assainissement, pour connaître vos droits et devoirs. Il se peut que la réglementation impose un trajet direct passant dans votre terrain mais, de toute façon, les travaux ne devaient par être faits sans votre accord. rn rnSi l'urbanisme vous donne raison, LR/AR au voisin lui intimant, dans un délai de... (mettons 15 jours à 1 mois) de ne plus passer par votre propriété. Si pas de résultats, vous faites des travaux sur VOTRE propriété pour boucher au ciment, ses tuyaux d'évacuation, à la limite de votre terrain et vous supprimer tout ce qui est sa canalisation d'évacuation se trouvant sur votre terrain. rnAu besoin, vous déposez plaintes contre ce voisin pour violation du droit de propriété.

Par **marilis**, le **18/04/2009** à **23:34**

Bonjour, merci pour vos renseignements. urbanisme ok. j'ai déjà porté plainte .mais je ne m'appelle pas C Clavier... alors, j'attends ! je pense que ses tuyaux enlevés, il ne viendra plus saccager ma clôture et désherber mon jardin. en attendant je fais mon courrier LR/AR vote message m'a réconforté et conforté dans mes certitudes.

Par **pointelebel**, le **09/10/2013** à **12:07**

J AI MON VOISIN QUI AS UN PUISARD CONSTRUIT DEPUIS LES ANNÉES 1970 LE VOISIN C EST UN CAMPING MON PROBLEME.....je me suis aperçu que mon terrain c est affaisser et que mes blocs étaient renfoncer de mon sallage j ai communiqué avec la municipalité pour me dire qu il n avait donner aucun permis pour une fosse septique réglementaire que je devais m entendre avec mon voisin il est venu me voir pour me dire qu il n avait aucun danger que ce n est pas le puisard mais il ne veut pas que je creuse avec une machinerie qu il aurait peur que le puisard s effondre il m a dit de prendre des jeunes et de me faire creuser un petit canal pour évacuer l eau si j avais peur d avoir de l eau dans mon affaissement puis il m a dit qu il n avait pas de sous à mettre sur ça cette année j ai alors appelé l environnement et ils m ont dit de procéder à une étude du sol et de formuler une plainte j ai appelé pour mon étude de sol j ai rappelé la municipalité pour dire que j avais contacté l environnement que je voulais parler au maire j en ai pas eu de retour d appel donc j ai rappelé pour me faire répondre qu ils avaient appelé leurs avocats pour connaître leur droit et leur règlement face à tout ça moi ce matin j ai une forte envie de formuler ma plainte j ai même téléphoné hier à MARJOLAIN DUFOUR NOTRE DÉPUTÉ MERCI SI VOUS AVEZ UNE IDÉE POUR MOI